Bulletin d'Information Odarsois

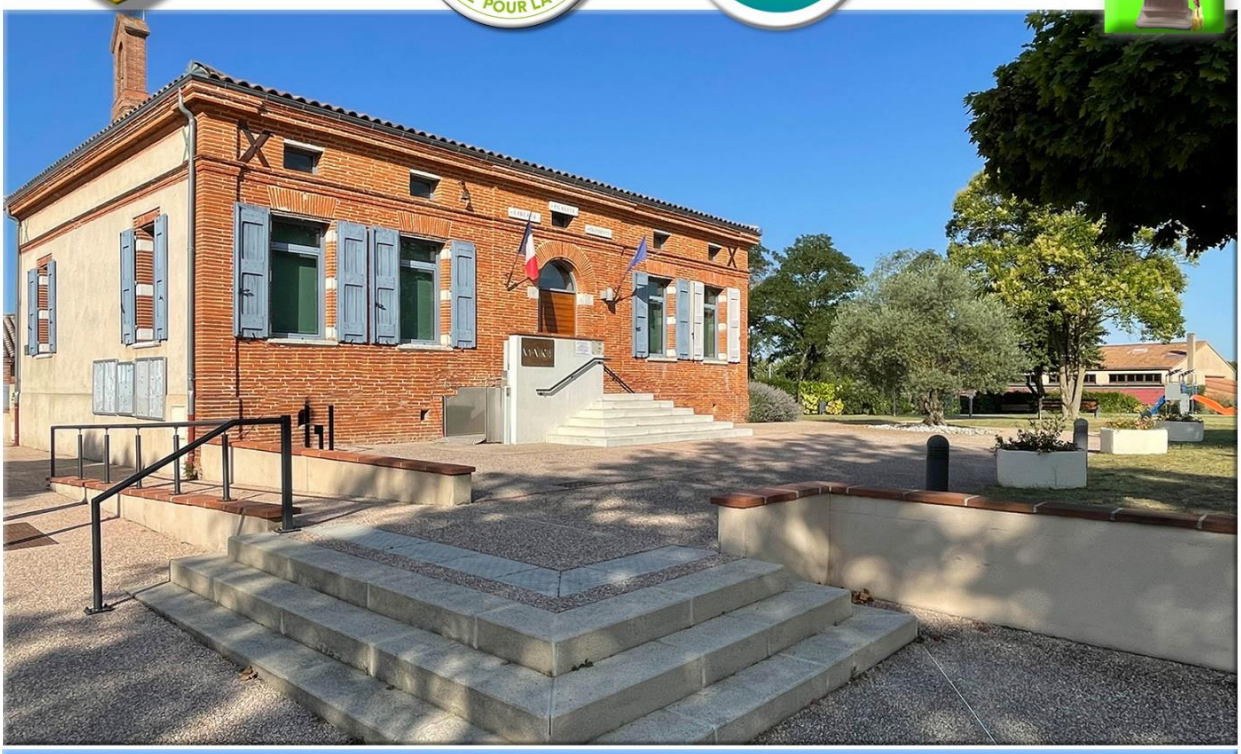

Commission Communication Relations Publiques de la mairie d'ODARS -16 allée des Pyrénées 31450
Bulletin d'Informations périodique - Directeur de la publication : Patrice ARSÉGUEL

JUIN 2024 - BIO 17

Sommaire

Le mot du Maire ..... p 3
Commission communication ..... p 5
Commission finance ..... p 14
Commission CCAS ..... p 16
Commission travaux ..... p 17
Commission environnement et développement durable ..... p 22
Extrait de comptes rendus des conseils municipaux ..... p 24
Associations ..... p 37
Informations générales ..... p 42

Le mot du Maire

Chers Odarsois et Odarsoises,

Alors que les Jeux Olympiques se profilent à l'horizon, débutant dans un mois, notre village se prépare à vibrer au rythme de cet événement mondial. Les Jeux sont une célébration de l'unité, de l'excellence et de la résilience, des valeurs que nous chérissons et que nous efforçons de refléter dans nos actions locales.
Nous préparons également les « JO des cinq clochers » en collaboration avec Belberaud, Montlaur, Labastide-Beauvoir et Fourquevaux. Cet événement aura lieu le samedi 13 juillet à partir de 13 heures. Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Face aux défis environnementaux, notre village s'engage résolument dans une bifurcation écologique, adoptant des mesures concrètes et durables pour protéger notre planète.
Depuis 2022, notre engagement en faveur de l'économie d'énergie s'est concrétisé par des initiatives significatives.

- Nous avons entrepris des travaux de rénovation énergétique à l'école.
- Nous avons adopté l'éclairage LED dans une partie de l'espace public et les locaux municipaux.
- Nous avons instauré l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin depuis plus de deux ans. Ces efforts ont déjà montré des résultats positifs pour notre commune, tant au niveau financier que pour la biodiversité.
- Pour 2024 et au-delà, nous avons de nombreux projets ambitieux. Nous débuterons en septembre les travaux du "cœur d'Odars" avec la rénovation de la maison des associations et la réhabilitation de la maison voisine, des projets que nous avons présentés lors d'une réunion publique le 9 décembre dernier et qui sont le fruit de votre participation depuis 2021.
- De plus, les travaux de réfection totale de l'étanchéité et de l'isolation de la toiture-terrasse du groupe scolaire ont débuté le 17 juin.
- En décembre, nous avons décidé d'acquérir une voiture électrique pour notre service technique, mesure qui s'inscrit dans notre démarche de durabilité.
- Par ailleurs, nous avons classé la commune en zone d'accélération des énergies renouvelables (Zones AENR).
- Sur le plan environnemental, nous avons collaboré avec les associations "Écho Papillon" et "Arbres et Paysages d'Autan" pour planter près de 200 mètres de haies et d'arbres. Les jeudis 12 septembre et 10 octobre, nous rouvrirons également le chemin de Lascoulines avec le soutien de l'association "Caminarem".
- Nous allons installer des lampadaires solaires LED autonomes autour de la salle polyvalente, contribuant ainsi à une gestion économe et durable de l'énergie.
- Les études pour la création de la piste cyclable reliant Fourquevaux, Odars et Auzielle, menées par Tisséo et le Sicoval, sont validées. La phase de tracé de la piste cyclable est en cours.

Je remercie les associations qui font vivre et rayonner notre vie communautaire avec des événements passés et à venir tels que la soirée épicurienne, la fête de LEO, la fête de la bière, le vide-greniers, le trail, la fête du village, la fête du sport et les journées du patrimoine. Votre engagement est crucial pour l'épanouissement de notre village. Je remercie également les membres du Conseil Municipal, mes adjoints et le CCAS pour leur dévouement quotidien.

Enfin, je voudrais aborder un sujet de portée nationale qui nous concerne tous : l'année 2024 marquera une année historique avec des élections européennes, aboutissant à une dissolution de l'Assemblée Nationale.
Cette décision, contrairement aux précédentes justifiées par des crises politiques ou sociales, est inédite et reflète une défiance installée dans notre pays face aux défis économiques, technologiques et internationaux.
La radicalisation du paysage politique s'aggrave, mais il nous appartient de défendre les valeurs de liberté, de tolérance, d'inclusion et de fraternité.

Vous avez été 64 % à voter lors des élections européennes, et je vous en remercie vivement. Les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 revêtent une importance capitale. J'ai confiance que nous atteindrons un taux de participation encore meilleur, affirmant ainsi notre engagement envers un idéal républicain et humaniste.

La France, nation des Lumières, doit résolument rejeter les idéologies nationalistes radicales, xénophobes, racistes, ainsi que toute forme d'intolérance envers les minorités.
Notre vision pour l'avenir doit être fondée sur la solidarité, l'innovation et la justice sociale.

L'expérience européenne, forgée dans les cendres de la Seconde Guerre mondiale, nous a enseigné l'importance de l'unité malgré nos différences. En cette période électorale, rappelons-nous notre devoir de préserver la paix, la liberté, l'égalité et la fraternité, tout en bâtissant un avenir meilleur pour les générations futures.

Je terminerai par une citation d'Albert Camus.
« Nos différences devraient nous aider au lieu de nous opposer. Je ne crois qu'aux différences, non à l'uniformité. Elles sont les racines sans lesquelles l'arbre de liberté, la sève de la création, la civilisation, se dessèchent. »

Avec mes salutations les plus chaleureuses.

Commission communication

Pour vous tenir informés, les actualités de la mairie sont mises à jour sur le site internet

ODARS SITE OFFICIEL

et sur le site Facebook

ODARS ET VOUS

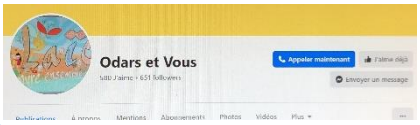

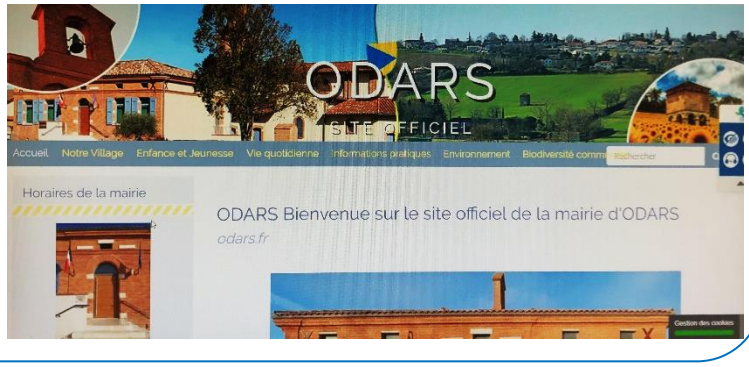

Cérémonie des vœux : une soirée de reconnaissance à Odars

La commune d'Odars a célébré avec gratitude sa cérémonie des vœux annuelle, un moment empreint de reconnaissance et de solidarité. Le Maire, entouré des membres du Conseil Municipal, a accueilli chaleureusement les Odarsois présents pour l'occasion.

Dans son discours, le Maire a exprimé ses vœux les plus sincères pour cette nouvelle année, mettant en avant l'importance de la santé et de la solidarité dans la communauté. Il a également rappelé l'entrée dans l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, un symbole de fraternité mondiale.

La soirée a été l'occasion de rendre hommage aux employés municipaux pour leur engagement et leur dévouement envers la commune.

Leur travail remarquable a été salué, soulignant ainsi leur contribution essentielle à la qualité de vie à Odars.

Concernant les finances communales, le Maire a abordé les défis rencontrés, notamment la réduction des financements de l'État et la suppression de la taxe d'habitation. Malgré ces obstacles, la commune poursuit ses investissements pour maintenir son attractivité et son développement.

Les réalisations récentes et les projets à venir ont également été mis en lumière, démontrant l'engagement de la commune en faveur du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie pour ses habitants.

La soirée s'est conclue sur une note de convivialité, avec un buffet partagé entre les participants, symbolisant l'unité et la solidarité qui animent la commune d'Odars.

Odars, une commune tournée vers l'avenir, unie dans la reconnaissance et la gratitude envers ses habitants et ses employés municipaux.

JEUX DES 5 CLOCHERS

13 JUILLET

À BELBERAUD DÈS 13H

La flamme olympique ne s'arrête pas à Odars ?
Qu'à cela ne tienne, le "comité olympique des 5 clochers" vous réserve une journée de compétition endiablée !

À l'occasion de la labellisation de Belberaud TerredeJeux2024 et des JO de Paris2024, les communes de **Belberaud, Fourquevaux, Labastide-Beauvoir, Montlaur et Odars** s'unissent pour vous présenter...
Les Jeux des 5 Clochers !

Nous vous donnons rendez-vous le 13 juillet, dès 13h, pour la cérémonie et le match d'ouverture de fauteuils rugby.
S'en suivront une série d'épreuves palpitantes et de nombreuses animations pour tous les niveaux et tous les âges, garantissant une journée de plaisir et de compétition pour tous !

Et la journée ne s'arrête pas là !
À 19h, laissez-vous emporter par le rythme du groupe Blocodaqui (batucada) lors de la cérémonie de clôture et poursuivez la soirée, jusqu'au bout de la nuit, sur la piste de danse !

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS HAUTE-GARONNE

EN EXCLU
Découvrez l'exposition du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) sur les jeux Olympiques de 1986 à 2024 !

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

13h30 : Cérémonie et match d'ouverture
14h : Début des épreuves / Animations
18h : Remise des trophées
19h : Cérémonie de clôture avec le groupe Blocodaqui (batucada)
21h : Soirée dansante

LES ÉPREUVES

Parcours ninja *(niveau sportif)*
Carabine laser sonore *(épreuve handi CDH 31 - niveau tout public)*
Dingbats *(réflexion - niveau tout public)*
Tir basket *(adresse - niveau tout public)*
Énigme *(logique - niveau tout public)*
Course brouettes à l'aveugle *(niveau sportif)*
Course de tee-shirts, course d'eau, quizz musical + combat des chefs *(niveau tout public)*

ANIMATIONS

Camion multi sports *(animé par le CDSMR 31)*
Fauteuil rugby et boccia *(animé par le CDH 31)*
Baby-foot géant
Château parcours
Tir élastique rugby
Château clown
Photobooth
Stand maquillage
Tombola "poids du jambon"

RESTAURATION / BUVETTE

Sandwichs saucisses / merguez / frites

Camions foodtruck
Gohan (CG+Végan) et Pizza Basilico

Glaces / Barbes à papa / Crêpes et gaufres

TERRE DE JEUX 2024

Si vous souhaitez participer en tant que bénévole aux Jeux des 5 clochers pour animer les ateliers,
merci de contacter le secrétariat de la mairie d'Odars par mail : mairie.odars@orange.fr

LES HORAIRES DE PASSAGE DES BUS 357 À ODARS CENTRE

Passage à Odars	Sens : Revel Fourquevaux Toulouse			Sens : Toulouse Fourquevaux Revel					
	LàV	LàS	D+JF	LàV	S	LàS	D+JF	Me	LMJV
Période scolaire	**06:42** **07:25** **07:32** **07:54** **10:31** **15:31** **17:11** **17:46**	**07:05** **13:51**	**09:34**	**08:28** **08:50** **09:33** **12:03** **13:33** **16:23** **17:18** **17:45** **18:20** **18:59** **20:03**	**08:43** **18:20**		**19:43**	**13:13**	**18:13**
Petites vacances	**06:42** **07:32** **07:51** **10:31** **15:31** **17:46**	**07:11** **13:51**	**09:34**	**08:18** **09:33** **12:03** **13:33** **16:23** **17:10** **17:40** **18:53** **20:03**	**08:43**	**18:15**	**19:43**		
Été	**06:42** **07:32** **07:51** **10:31** **15:31**	**07:11** **13:51** **17:46**	**09:34**	**08:18** **12:03** **13:33** **16:23** **17:10** **17:40** **18:53** **20:03**	**08:43**	**09:28** **18:15**	**19:43**		

Tous les véhicules de cette ligne sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant

COVOITÉO, LE SERVICE DE COVOITURAGE DE TISSÉO VOYAGEURS

Télécharger l'application « Covoitéo par Karos » et créer votre compte.

- **Simple** : l'application s'occupe de trouver les propositions de trajets
- **Clair** : interface ergonomique, navigation facile
- **Sécurisé** : la confidentialité de vos informations et de vos échanges est garantie
- **Pratique** : quelques clics pour s'inscrire ! Il ne vous reste plus qu'à chatter

Près de 100 arrêts de covoiturage matérialisés par des poteaux de type arrêt de bus coiffés d'un panneau covoiturage qui favorisent la prise en charge ou la dépose d'un covoitureur. Implantés à proximité d'arrêts de transport en commun, ils jouent la carte de l'intermodalité.

Le stationnement n'y est pas autorisé. Les arrêts de covoiturage sont des « arrêts minute » de façon à permettre la montée/la descente d'un passager.

Retrouvez l'ensemble des arrêts covoiturage sur le plan interactif tisseo.fr, l'appli Tisséo ou sur l'appli Covoitéo par Karos, rubrique «Compte»/«Mon territoire»/«La carte du territoire»

LE COMPOST EST UN ENGRAIS NATUREL pour le jardin et les espaces verts collectifs, instauré par la « Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte » le 1er janvier 2024. Les biodéchets, en 2022, représentaient 48 % du contenu de nos ordures.

Certains espaces trop réduits ne peuvent pas installer de composteur. Le Sicoval lance donc une phase de test sur 6 communes volontaires (*Auzeville-Tolosane, Baziège, Castanet-Tolosan, Escalquens, Montgiscard et Ramonville-St-Agne)*. Bilan fin 2024.

100 kg de biodéchets valorisés donnent
20 kg de compost
40 kg de CO^2 évités
80 m^3 d'eau de retour au sol

Le Sicoval propose à la vente des composteurs individuels depuis de nombreuses années. Le composteur fermé vous permet de réduire l'encombrement au sol, de conserver l'endroit propre et d'accélérer la fermentation. Le Sicoval participe au financement de cette opération réservée aux habitants des 36 communes du territoire. Composition du kit :

• un composteur : plusieurs tailles proposées, • un guide compostage : méthode et informations, • un bio-seau : pour le stockage des déchets de cuisine.	Choix de composteur en sapin d'Europe traité classe III avec charnières en polypropylène (parties plastique traitées anti UV), distribué en kit individuel / Garanti 7 ans.

Grand composteur bois 600 litres
Hauteur : 70 cm / largeur : 90 cm

Petit composteur bois 300 litres
Hauteur : 80 cm / largeur : 60 cm

Infos sur **www.sicoval.fr** ou au **05 62 24 02 02**

Les mesures à prendre dès maintenant pour éloigner les rats du bac à compost

- Pas de déchets alimentaires d'origine animale, pour réduire son attrait pour les rats.
- Installer un grillage anti-rats autour et/ou sous le tas de compost.
- Aérer et humidifier votre compost pour favoriser sa décomposition.
- Semer autour de l'aire de compostage des plantes que les rats détestent (la menthe poivrée, l'ail ou le laurier noble).
- Et ne pas oublier de mettre des gants solides pour manipuler le compost.

SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS AUX COMMUNES : ODARS

Sur rendez-vous le 4e mercredi du mois

Jusqu'à 6 rendez-vous par an

DÉCHETS ACCEPTÉS

Mobilier, matelas, gros objets métalliques, équipements électriques et électroniques, cartons pliés, planches de bois, ...

Poids max. par unité : 60kg
Dimensions : 2 x 1.5 x 1.5 m

DÉCHETS REFUSÉS

Produits toxiques (pots de peinture, vernis, acides...), matériaux de construction, déchets végétaux, bouteilles de gaz, sanitaires en céramique, pneus, pièces automobiles, ...

10 unités déposées au maximum par collecte :
par exemple 1 machine à laver = 1 unité ; 10 planches = 1 unité ; 1 meuble = 1 unité

Informations et rendez-vous au 05 62 24 02 02 ou sur www.sicoval.fr

Sicoval Communauté d'agglomération Le Sud-Est Toulousain

LE TRI

Bac à compost	• Résidus de jardin ou de repas, **d'origine végétale uniquement**
Poubelle grise *(déchets à mettre dans des sacs)*	• Restes alimentaires d'origine animale (os, coquilles…), litières de chat • Déchets d'hygiène (mouchoirs, essuie-tout, lingettes, cotons, coton-tige, couches, protections hygiéniques…) • Petits objets en plastique (stylo, rasoir, brosse à dent…)
Poubelle jaune *(déchets à mettre en vrac)*	• **Carton, papier** : gros et petits emballages, journaux, catalogues, briques alimentaires aplaties, pots, boîtes, barquettes • **Plastique alimentaire et sanitaire** : bouteilles, flacons, sachets, pochettes, pots, boîtes, barquettes, tubes, blisters, éco recharges • **Métal** : boîtes, aérosols vidés, petits emballages, bouchons, capsules
Récup verre	• Bouteilles, bocaux, pots et flacons **sans capsule ni bouchon**
Déchèterie	• Branchages, fleurs, tontes • Piles, ampoules, ordinateurs, mobilier • Outils, appareils électriques ou à carburant • Huile de vidange (dans un récipient fermé), hydrocarbures • Jouets, ballons • Vêtements, chaussures
Relay	• Habillement en état d'utilisation
Pharmacie	• Médicaments périmés, seringues
Retour fournisseur	• Piles, ampoules, ordinateurs, appareils électriques, photo voltaïques
Associations	• Habillement, mobilier en état d'utilisation

LA MACHINE A PAINS - Depuis décembre 2023, du pain frais est mis à disposition des Odarsois. Cette merveilleuse opportunité découle de la générosité et du savoir-faire de la Famille Marquié de l'EARL Le Bosc, située à Trébons sur Grasse. Cette famille, composée d'agriculteurs, meuniers et boulangers, produit du blé tendre en agriculture biologique, transformant ce blé en une farine de qualité supérieure pour confectionner leur délicieux pain au levain, élaboré sur leur exploitation.

La famille Marquié a généreusement décidé d'installer, à ses frais, un distributeur à baguettes fraîches au cœur de notre commune. Chaque jour, à heure fixe, ce distributeur est approvisionné en baguettes fraîches, de pain bio, élaboré avec du blé bio local et de la farine d'un producteur local.
Cette initiative représente un réel gain, réduisant les trajets souvent effectués pour acheter du pain, tout en soutenant activement nos producteurs locaux. La Mairie d'Odars tient à exprimer sa gratitude envers la famille Marquié pour cette contribution précieuse et encourage tous les habitants à profiter de cette opportunité exceptionnelle.

LE SICOVAL RECRUTE DANS LES METIERS DE LA PETITE ENFANCE

Sur le territoire, nous avons à cœur de contribuer au **bien-être des enfants**. Alors si pour vous aussi la petite enfance est une **vocation, si vous** souhaitez tenter une nouvelle aventure professionnelle qui a du sens, **rejoignez le Sicoval !** Intégrez une équipe sur l'une des **20 crèches et haltes garderies** du sud-est toulousain et découvrez un environnement de **travail riche et passionnant.**

Au-delà des diplômes habituels (infirmière, puéricultrice, EJE, auxiliaire de puériculture et CAP petite enfance), le Sicoval élargit ses recherches sur bien d'autres diplômes ! Tentez votre chance et venez contribuer à l'évolution et au bien-être des jeunes du territoire.

En savoir plus : https://recrutements.sicoval.fr/search
Téléchargez les différents supports :
https://scloudsico.sicoval.fr/index.php/s/ENT9bZ7bKbeYwn2

L'EAU

Le Sicoval propose aux locataires ou propriétaires de maison individuelle de rembourser 40 € sur l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien pour leur jardin.

Cette opération concerne les **achats effectués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024**.
C'est l'occasion de s'équiper et de faire une double économie : en n'utilisant plus (ou peu) d'eau potable pour arroser plantes et légumes, les habitants économiseront sur leur facture et éviteront de prélever de la ressource dans les nappes phréatiques.

En savoir plus :
https://www.sicoval.fr/actualites/40-e-pour-un-recuperateur-deau-de-pluie/

ECONOMISER DE L'EAU POUR LE JARDIN

Cette eau que l'on jette en attendant qu'elle soit chaude :

- mettons-la dans un récipient,
- emmenons-la au jardin et arrosons !

10 litres par jour en moyenne pour une famille de 4 personnes, cela représente presque 12.000 litres d'eau par an !

L'ENERGIE SOLAIRE

Objectifs :

- Développer les projets d'énergies renouvelables électriques sur le territoire.
- Porteurs de projets ciblés : les propriétaires de bâtiments résidentiels (maisons individuelles, collectifs, logements sociaux), de bâtiments d'activité (tertiaires, commercial et industriels), de bâtiments publics (communes…).

Démarche :

- Mettre en place un cadastre solaire territorial (cartographie du potentiel solaire photovoltaïque et thermique sur toiture) associé à un conseil gratuit et neutre par Soleval-EIE et accompagnement des porteurs de projet au suivi de leur installation.
- Campagne de communication grand public sur les différentes solutions de production d'électricité renouvelable, des gains économiques associés et des financements possibles

Commission finances

Le 10 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif
voté par chapitre section de fonctionnement et section d'investissement

BUDGET FONCTIONNEMENT 2024

Budget primitif ayant fait l'objet de la délibération n° 2024-04-04

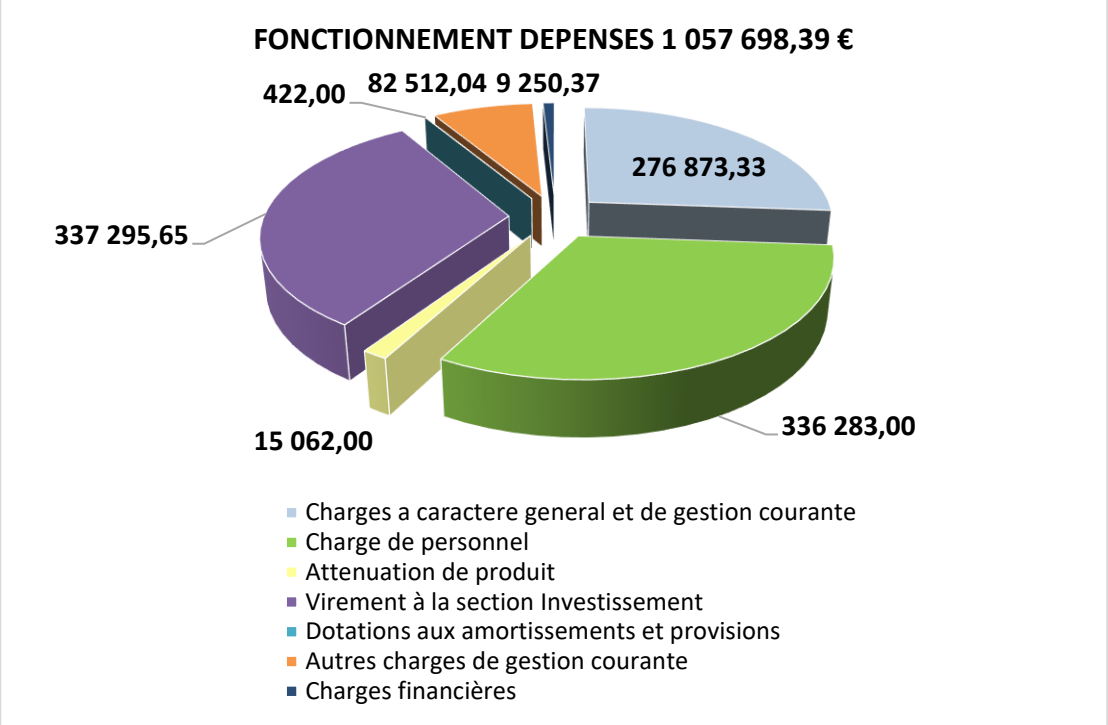

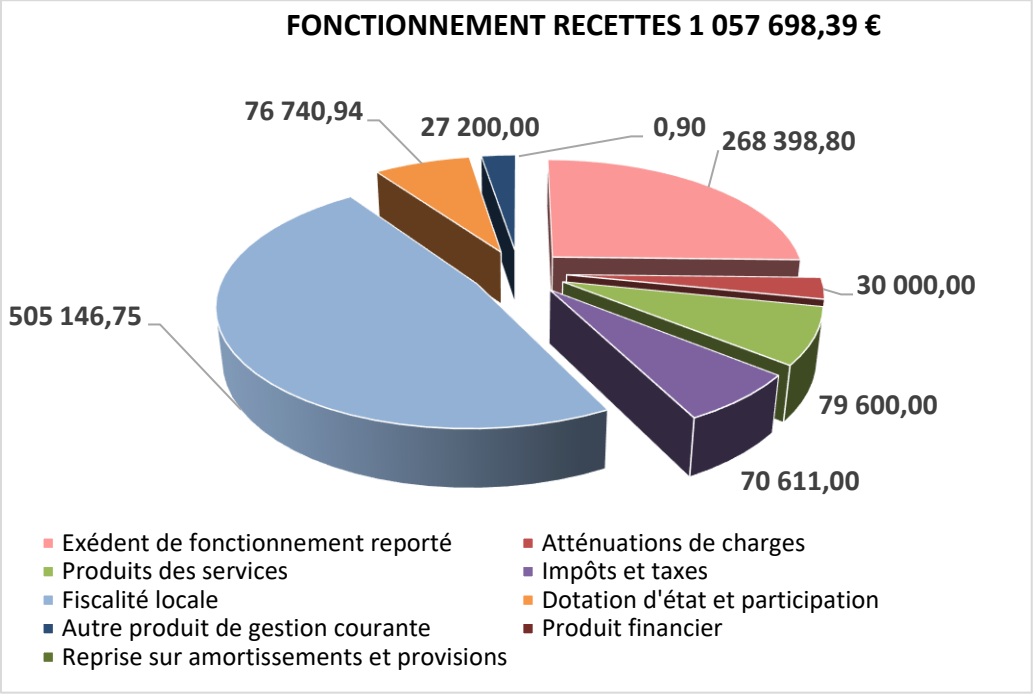

BUDGET INVESTISSEMENT 2024

Budget primitif ayant fait l'objet de la délibération n° 2024-04-04

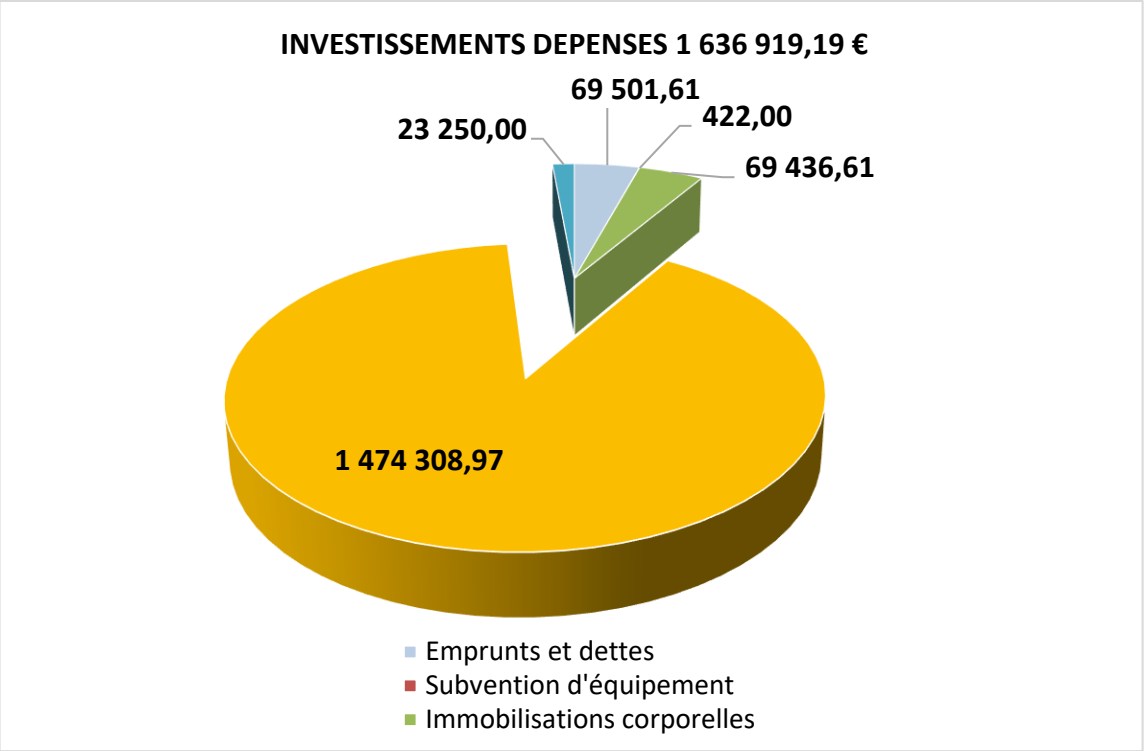

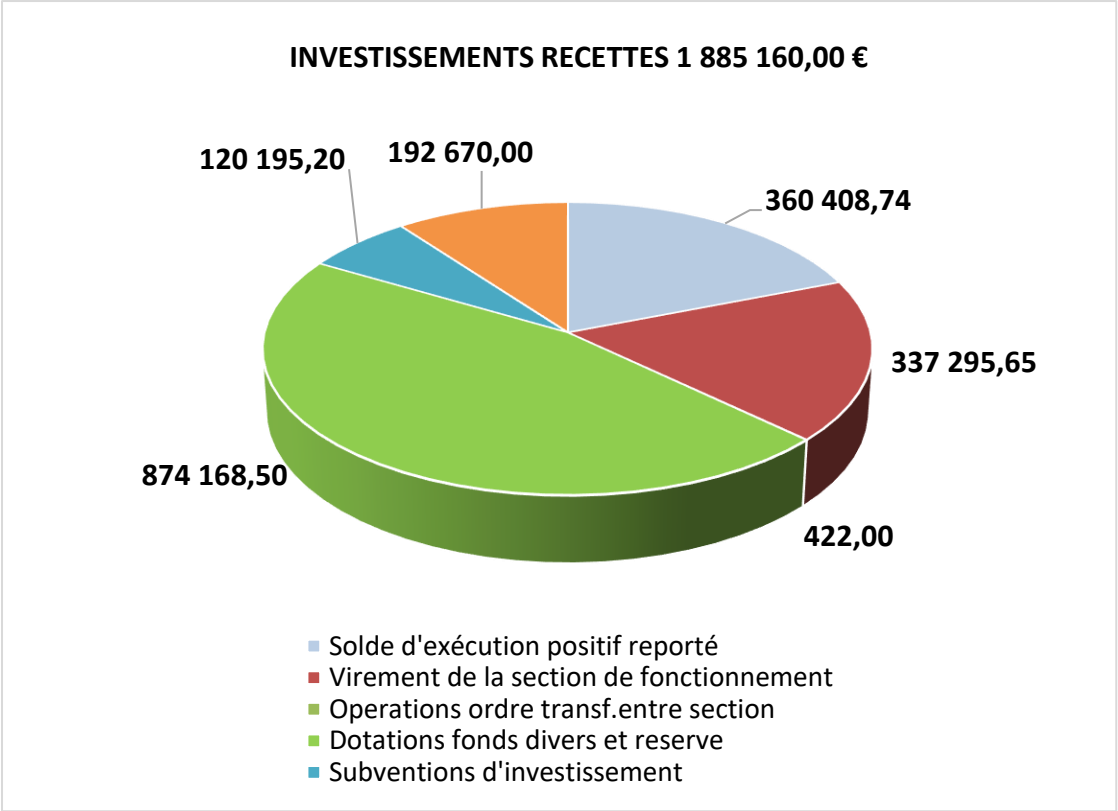

VOTES DES TAUX D'IMPOSITION 2024 Délibération n° 2024-05-01		
TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	37,90%	38,65%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	77,50%	78,25%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	14,50%	14,78%

Le Conseil Municipal Odarsois a récemment voté une augmentation des taux d'imposition pour l'année 2024 en réponse à une conjoncture économique difficile marquée par une baisse des recettes et une augmentation des dépenses due à l'inflation et à la hausse des prix.

La décision d'augmenter les impôts a été motivée par plusieurs facteurs :

- Baisse des Recettes : notre commune a constaté une diminution significative des recettes issues de diverses sources, ce qui impacte directement notre capacité à financer les services et les investissements nécessaires.
- Augmentation des Dépenses : l'inflation galopante et la hausse des prix des biens et services ont considérablement augmenté les dépenses de notre commune, notamment pour les charges à caractère général, les charges de personnel, et les coûts des investissements.
- Pour continuer à investir dans des projets d'infrastructure essentiels, il est crucial de sécuriser des revenus suffisants.

Cette augmentation des taux d'imposition est une mesure nécessaire pour équilibrer le budget communal, face à une conjoncture économique défavorable. Le Conseil Municipal s'engage à utiliser ces fonds de manière transparente et efficace pour le bien-être de tous les citoyennes et citoyens Odarsois.

Vous trouverez en page 36, le tableau des subventions attribuées aux associations (extraits des comptes rendus du Conseil Municipal).

Commission CCAS

Le 14 janvier 2024, pour présenter nos voeux, une après-midi récréative, animée par le duo de musique F. HERNANDEZ et J. DEMEURS a été organisée par l'équipe du CCAS. C'est avec un immense plaisir que nous avons partagé avec nos Aînés ce moment de convivialité.

Ce goûter dansant a permis de créer un moment festif et d'échanges autour d'une coupe de champagne.

Commission travaux

REPENSER LE CŒUR D'ODARS

Une Transformation Ambitieuse pour Redynamiser Notre Village. Notre commune est sur le point d'entamer une transformation significative avec le début des travaux du projet "Repenser le cœur d'Odars". Cette initiative vise à rénover et revitaliser plusieurs bâtiments et espaces clés, créant ainsi une nouvelle centralité pour notre village et renforçant les liens entre les différents équipements d'intérêt collectif.

Contexte et objectifs

Actuellement, plusieurs équipements d'intérêt collectif sont regroupés sur un petit périmètre sans relation esthétique organisée. La vieille bâtisse, la maison des associations et le café-restaurant, séparés par une voie passante, nécessitent une mise en cohésion des différents éléments de cet ensemble. L'objectif est de définir une identité visuelle cohérente pour l'ensemble et de créer une nouvelle centralité du village.

L'approche urbaine

Le projet met l'accent sur les connexions du lieu.

- ⇨ Créer une connexion entre les éléments existants tels que la mairie, l'église, l'aire de jeux, la maison des associations et la salle polyvalente, tout en intégrant les nouveaux équipements.
- ⇨ Développer une place ouverte et centrale qui servira de lieu de rencontre.
- ⇨ Faire de ce lieu le cœur de la communication pour les habitants d'Odars.

Détails du Projet

Le programme "Repenser le cœur d'Odars" prévoit la rénovation de deux bâtiments :

- ⇨ l'actuelle maison des associations
- ⇨ et l'ancien atelier communal.

Ces structures seront transformées en pôle associatif intergénérationnel, récréatif et culturel.

Ce projet a été élaboré après une concertation citoyenne impliquant une démarche de démocratie participative, déroulée du 17 novembre 2021 à mars 2022. Un préprogramme, établi par un cabinet expert en démarches participatives, a permis de prendre en compte les attentes et besoins des habitants.

Nous avons veillé à adapter ce projet à la taille de notre commune qui compte 940 habitants. L'enveloppe des bâtiments existants sera préservée autant que possible, tout en mettant l'accent sur la rénovation énergétique et l'utilisation de matériaux biosourcés. Cela vise à promouvoir la durabilité de l'ensemble tout en conservant l'aspect architectural caractéristique de la région du Lauragais.

Espaces centraux

Le cœur du projet gravite autour de deux espaces centraux : les quatre salles partagées qui seront en connexion avec l'espace multifonction de l'ancienne bâtisse. Ces salles permettront diverses activités associatives et renforceront les interactions sociales. Nous conservons également l'étage en mezzanine pour la médiathèque avec l'installation d'un ascenseur / monte-charges PMR pour en faciliter l'accessibilité.

Une initiative écoresponsable

- Ce projet s'inscrit dans une réflexion plus large concernant l'aménagement du cœur du village, incluant la mairie, le gymnase, le parvis de la salle des associations, le café-restaurant-épicerie, les commerces ambulants, les espaces de jeux et les espaces verts.
- Nous visons à promouvoir l'éco-restauration des bâtiments, en utilisant des matériaux biosourcés, en optimisant l'isolation et la rénovation thermique, et en étudiant la production d'énergie en autoconsommation ou remise sur le réseau.
- Pour optimiser les différentes études et analyses, la collectivité envisage d'utiliser les technologies du BIM et de la maquette numérique 3D. Pendant et après la réhabilitation, ces locaux serviront de « démonstrateurs en éco-restauration du bâti », offrant un exemple pour la communauté d'agglomération du Sicoval, et bénéficieront du label ECOBATIVAL.

Début des travaux

Nous sommes heureux d'annoncer que les travaux débuteront en septembre 2024. Cette étape marque le début d'une transformation majeure pour notre village et nous sommes impatients de voir ce projet prendre forme.

Coût et impact

Le coût total de la mise en œuvre de cette opération est estimé à 1 292 000 € HT. Nous sommes convaincus que ce projet est d'une importance capitale pour notre commune car il contribuera à dynamiser la vie associative, récréative et culturelle de notre village, tout en préservant notre patrimoine architectural de manière responsable et durable.

Nous remercions d'avance tous les citoyens pour leur soutien et leur participation à cette transformation ambitieuse qui promet de faire d'Odars un lieu de rencontre et de convivialité, tout en respectant l'environnement et notre héritage culturel.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées des travaux et restons à votre disposition pour toute question ou suggestion. Ensemble, faisons d'Odars un village encore plus accueillant et dynamique !

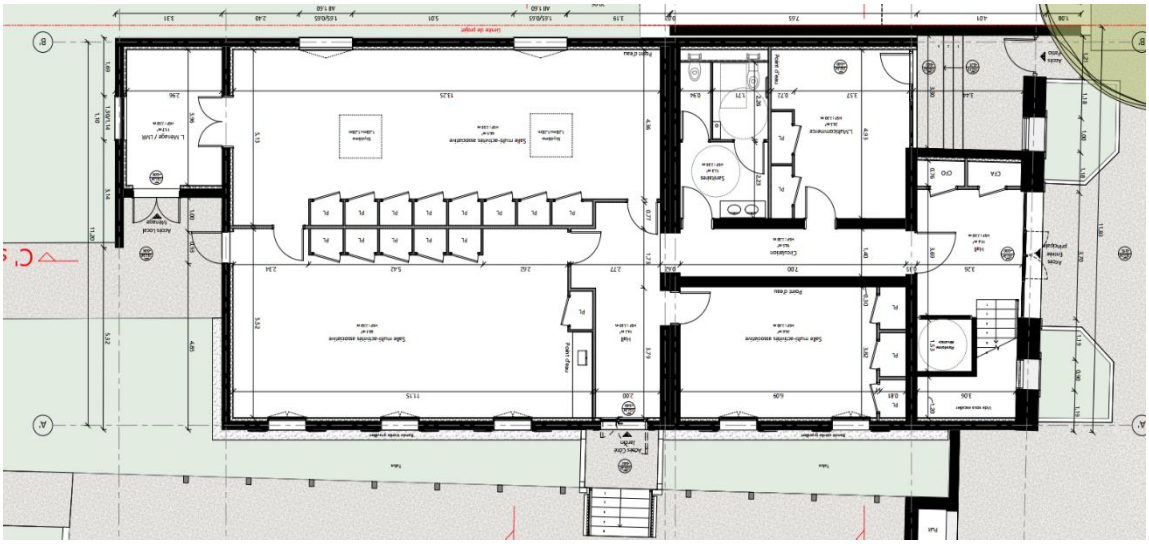

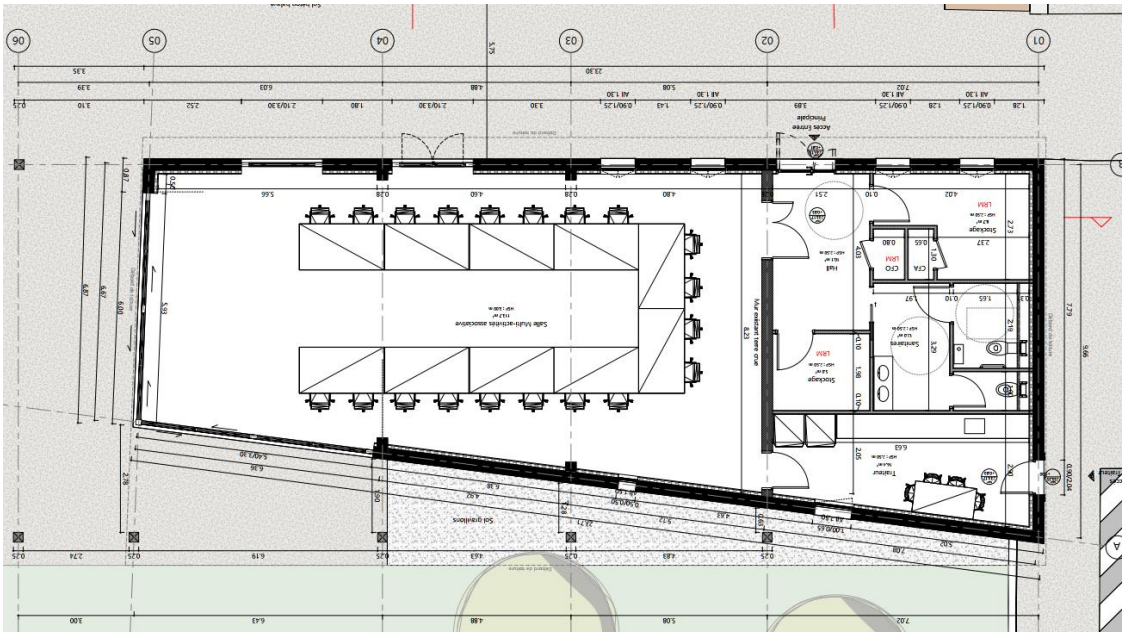

TRAVAUX EFFECTUES DANS LE VILLAGE

- Renforcement des rives de la chaussée dans les virages du chemin des Habitants
- Renforcement du pluvial et de la voirie du chemin de Bergues
- Chemin de Lèstanque, changement du regard de pluvial et réparation du caniveau
- Pose d'un radar pédagogique solaire à la hauteur du panneau d'entrée d'Odars, dans le sens Fourquevaux / Odars
- Pose d'un miroir face à la sortie du quartier « le Village » pour une meilleure visibilité
- Coffret électrique mis aux normes sur le mur intérieur de la salle polyvalente
- Un système d'alarme ainsi qu'un coffre-fort anti feu ont été installés à la mairie
- Le petit cours d'eau qui jaillit de la fontaine au Lion est baptisé ruisseau de la Salamandre, du même nom que le sentier écologique que nous avons créé en 2022
- Réparation des alarmes de l'école
- Achat de matériel pour les classes de maternelle, la classe 4, l'ALAE, l'extérieur, la cantine
- Achat de 20 tables et 60 chaises supplémentaires pour la salle polyvalente

TRAVAUX A VENIR

- Tri des objets obsolètes dans les zones de stockage de la salle polyvalente et de l'église afin d'améliorer l'espace de rangement
- Des luminaires solaires seront fixés sur les murs extérieurs de la salle polyvalente
- Réfection de l'accès et nouveaux ralentisseurs qui mènent à la salle polyvalente
- Modification de l'îlot central sur la D2 au carrefour rue de Tournon / chemin des Habitants
- Remplacement du monte-charge PMR de la mairie
- A partir du 17 juin, réfection totale de la toiture terrasse du groupe scolaire

RENOVATION DE LA VIERGE DE LA PLACE DE VERDUN

Le Conseil Municipal est fier d'annoncer la récente rénovation de la statue de la Vierge située sur la place de Verdun. Cette initiative a été réalisée en étroite collaboration entre le service technique de la municipalité et l'association les Amis du Lauragais Toulousain.
La statue, un symbole important pour notre communauté, avait besoin d'une rénovation en raison des dommages causés par les intempéries et le temps. Le projet a consisté en un nettoyage minutieux, suivi de la restauration et de la peinture de la statue. Grâce à cette collaboration, le monument a retrouvé tout son éclat, assurant ainsi sa préservation pour les générations futures. Les habitants d'Odars sont invités à redécouvrir la statue rénovée sur la place de Verdun et à apprécier le travail accompli.

Odars, une commune engagée dans la préservation de son patrimoine et le renforcement des liens communautaires.

ODARS SE MET AU VERT : un nouveau véhicule électrique pour le service technique

Le Maire, Patrice Arséguel, a récemment exposé au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le véhicule du service technique, acquis en 2006. Ce véhicule vieillissant accumulait des coûts de réparation croissants et ne répondait plus aux critères requis pour circuler en ville, notamment à Toulouse, où les normes environnementales sont de plus en plus strictes. Face à ces défis, la municipalité a pris une décision en faveur de l'innovation en optant pour un véhicule électrique. En effet, dans un avis rendu début octobre 2022, l'Ademe (l'Agence de la transition écologique) montre que les véhicules électriques ont un impact environnemental nettement moindre que leur équivalent thermique, fabrication et utilisation inclus.

Le remplacement de notre ancien véhicule par un véhicule électrique est une étape essentielle pour notre commune. Après une étude approfondie de plusieurs devis, le Conseil Municipal a retenu deux propositions de concessionnaires. Le choix final s'est porté sur le véhicule RENAULT Kangoo électrique. Ce modèle répond aux besoins spécifiques du service technique tout en offrant des avantages économiques.

Le Conseil Municipal et le Maire sont convaincus que ce choix est le bon pour l'avenir d'Odars, et ils encouragent toutes les communes à suivre cet exemple en intégrant davantage de pratiques durables et respectueuses de l'environnement dans leurs projets.

35.000 € HT
– prime conversion, bonus écologique et geste commercial
= 21.228 €
– 50 % de subvention escomptés du Conseil Départemental
= 10.614 € HT à charge d'Odars (31 % du prix HT)

Odars, une commune engagée pour l'avenir.

LE BROYAGE DE VOS VÉGÉTAUX À ODARS

Depuis le début de l'année 2024, nous avons mis en place un service de broyage de vos végétaux. Les dates exactes seront communiquées par Flash d'Information Odarsois.
Le diamètre maximum des troncs ou des branches accepté par le broyeur est de 15 cm.
Le broyat issu de vos branchages peut être soit conservé pour **votre propre paillage**, soit emporté dans nos véhicules pour **paillage des plantations communales**.

Quand	*Broyage*	*Comment*	*Combien*
en janvier	**sapins de Noël**	Ramassage des sapins devant votre porte par nos agents communaux	**0 €**
fin mars et mi novembre	**branchages**	· Votre inscription auprès de la secrétaire de mairie · Broyage d'environ une demi-heure chez vous par notre équipe d'agents communaux	**15 € l'intervention** par facturation

Commission environnement et développement durable

Nos plantations de février

Dans la prolongation des actions d'Odars initiées pendant trois ans dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité inter Communale de 2021 à 2023, retardés deux fois en raison de la pluie, nous avons planté cet hiver 186 arbres et arbustes dans notre village, moments importants, sportifs et non moins festifs :

pommiers et poiriers sauvages, coronilles, lauriers tin, néfliers, viornes, cornouillers, noisetiers, amélanchiers, pruneliers, églantiers, arbousiers, troènes des bois, tilleuls, nerpruns, chèvrefeuilles, pruneliers, cormiers, aliziers, **des haies locales et nourricières conçues pour renforcer la trame verte et des couloirs favorables à la flore et à la faune.**

Les agents municipaux ont préparé le sol afin qu'il soit fin et léger, ont étendu un paillage épais au pied des plants et les arroseront en cours d'année si nécessaire.

Dès ce mois de juin, nous avons déjà choisi les prochains végétaux et nos prochains lieux de plantations de l'hiver 2024 / 2025, sur les conseils de l'associations Arbres et Paysages d'Autan qui suit la Mairie d'Odars depuis quelques années et l'association Odarsoise Echo Papillon.

Le 22 mai, à la ferme de Borde Bio,

nos écoliers ont planté du basilic, ramassé des carottes, observé des petites bêtes, joué dans la petite maison, dessiné des fleurs, et se sont régalés de pommes, de fraises et de jus de fruits !

LE BROYAT

Le broyat de bois utilisé en paillage se dépose en couche de 10 cm au pied des arbustes, arbres, vivaces et même fraisiers. L'appellation BRF (broyat de rameaux fragmentés) contient le plus fort taux d'azote propice aux cultures. Il met 6 à 12 mois pour se décomposer. Quand les "indésirables" reviennent, il est facile alors de s'en débarrasser.

Le broyat léger des feuilles d'arbres, paillage à décomposition assez rapide peut être utilisé partout au potager en couches de 10 à 15 cm. Les feuilles se dégradent en hiver, nourrissent la terre, les lombrics aèrent le sol qui, au printemps, sera meuble, frais et facile à travailler.

Le gazon tondu, au printemps, vous fournira un précieux paillage à utiliser au potager ! Après un séchage d'une belle journée ensoleillée, le gazon sec sera utilisé en couche fine pour les salades ou les semis de printemps (en paillage très léger) par exemple, ou en grande épaisseur pour les tomates qui adorent ça (pas directement au contact du pied toutefois) !

LE PAILLAGE consiste à couvrir le sol autour des plantes, arbres et arbustes cultivés afin de les protéger et de leur donner les meilleures chances de croissance.

AVEC PAILLAGE
Seulement 10 % de pluie s'évapore
Les indésirables ne poussent pas sous un paillage
Le paillage protège les racines de la chaleur et des gelées
Sol nourri = récoltes abondantes

SANS PAILLAGE
Plus de 80 % de pluie s'évapore, le sol s'assèche
Un sol non couvert s'érode autour des plantations, avec la pluie et le vent
Le sol et les racines subissent des chocs thermiques
Le sol se dégrade vite et perd sa fertilité

TONDRE OR NOT TONDRE, c'est la question :

- Stratégie pérenne : faire cohabiter herbes courtes et herbes plus longues au jardin, permet de maximiser la biodiversité. Tondre une partie et ne pas toucher le reste trop régulièrement.
- Une tonte idéale de 6 à 7 centimètres protège le sol de la chaleur et participe au rafraichissement de l'air en cas de canicule.
- Ainsi, **la flore se développe et fournit nectars et pollens aux insectes pollinisateurs de nos cultures** et même emprisonne le carbone sous terre. *Nous avons perdu près de 97 % des prairies riches en fleurs depuis les années 1930*.
- Et ne pas chasser « les soi-disant mauvaises herbes » à coups d'herbicides, elles reviendront de toute façon !

Les extraits des comptes rendus du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du 19.07.2023
- Aide au recrutement au CDG31
- Création des postes d'animation et d'entretien dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité.
- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour les associations (point ajourné)
- Rétrocession du lotissement MIRAOUSSOU dans le domaine Public
- Délaissement emplacement réservé n° 8
- Acquisition d'un serveur informatique pour la Mairie
- Acquisition d'une armoire frigorifique pour la cantine
- Acquisition d'un gyrobroyeur pour le service technique

2023-09-01 AIDE AU RECRUTEMENT AU CDG31

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants :13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique.
Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.
L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les modalités d'intervention ainsi que le tarif correspondant.
Monsieur le Maire indique que le forfait choisi est « Jury de Recrutement » pour un tarif de 276 € et comprend :

- préparation des livrets d'entretien
- participation aux entretiens au sein de la collectivité
- déplacement au sein de la collectivité
- rédaction d'un PV de commission de recrutement

2023-09-04 : RÉTROCESSION DU LOTISSEMENT MIRAOUSSOU DANS LE DOMAINE PUBLIC

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants :13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'intégrer dans le domaine public, les espaces verts, les voies privées ainsi que leur dépendance du lotissement Les Jardins du Mirraoussou, la voie de circulation, les candélabres, l'éclairage public, la voirie, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci, y compris notamment une pompe de relevage.
Il demande l'autorisation d'entamer les démarches administratives et de signer tous les actes se rapportant à cette intégration.
Monsieur le Maire présente un plan des parcelles.
Vu l'arrêté 2019/011 concernant l'abrogation du règlement de lotissement en date du 25.02.2019
Vu le procès-verbal de la dernière assemblée générale des co-propriétaires du lotissement du 27.01.2023
Vu la validation de la demande de rétrocession,
Vu le vote de l'acceptation de l'extinction de l'éclairage public
Vu l'acceptation et le provisionnement des frais de notaire en vue de la rétrocession
Vu le budget de l'ASL les jardins du Mirraoussou
Considérant la coupe des arbres dans le bac de rétention et le dégagement de la végétation du grillage comme demandé par la commune

Considérant les rapports d'intersections télévisées des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
Considérant les rapports d'étanchéité du réseau d'eaux usées
Considérant le plan de récolement du réseau éclairage public et France Telecom
Considérant les tests de fumée
Considérant le curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
Considérant les plans de récolement voirie, adduction d'eau potable, eaux usées et pluviales
Considérant la DOE et l'attestation de conformité du poste de refoulement
Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère, et décide à **l'unanimité** :

- d'intégrer dans le domaine public : les espaces verts, les candélabres, la voie de circulation, l'éclairage public, la voirie, les trottoirs du lotissement Les Jardins du Mirraoussou à compter du 1er janvier 2024
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

2023-09-05 DÉLAISSEMENT DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 8

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants :13
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1
Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du PLU de la commune, il a été décidé des emplacements réservés pour des projets spécifiques. L'emplacement n°8 (en zone Ua parcelle 485, 483, 482) concernait un projet d'acquisition d'une parcelle pour l'aménagement du carrefour de la RD2, chemin du Moulin, d'une superficie de 339 m².
Monsieur le Maire rappelle que 3 études avaient été faites :

- un rond-point
- un rond-point moins volumineux
- une chicane

Suite à plusieurs réunions de travail qui se sont déroulées à la mairie et suite à la consultation juridique en date du 31.01.2023 la commune, n'ayant pas pour intention immédiate de lancer les travaux, indique qu'il semble judicieux de délaisser cet emplacement en prenant cette délibération.
Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère et décide à la majorité :

- de délaisser l'emplacement n° 8
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Madame Laurie CLARET s'abstient de vote.

2023-09-08 ACQUISITION D'UN GYROBROYEUR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants :13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'acquérir un gyrobroyeur pour le service technique. Il est rappelé que le matériel actuel est vétuste voire dangereux à utiliser.
Après étude de plusieurs devis, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un devis de la société MOTOCULTURE LANGUEDOCIENNE :

- broyeur d'accotement AGRIMASTER : **5 300 € HT**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %).
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis de 5 300 € HT pour l'achat du gyrobroyeur
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Séance du 20 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

- Convention de mise à disposition de la salle polyvalente pour les associations
- Approbation du devis des travaux d'étanchéité et d'isolation du toit terrasse de l'école
- Approbation du devis d'acquisition d'un ascenseur pour l'accès PMR à la Mairie
- Approbation du devis d'éclairage autonomes
- Approbation du devis de remplacement du véhicule du service technique
- Approbation du devis de décoration de fêtes de fin d'année
- Abrogation de la délibération du 20.05.2020 concernant les indemnités de fonction du Maire et des élus
- Approbation du renouvellement du contrat de l'agent technique territorial
- Approbation de la création d'un poste non permanent d'agent administratif territorial

2023-09-01 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE AUX ASSOCIATIONS

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire annonce qu'aucune remarque ne lui a été adressée concernant la convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations. Il interroge le Conseil afin de savoir s'il n'y a pas de modification à apporter.
Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère, et décide à l'unanimité de valider la convention de mise à disposition de la salle polyvalente aux associations.

2023-09-02 : TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ ET D'ISOLATION DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ÉCOLE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit de travaux afin d'améliorer l'étanchéité et l'isolation de la toiture il est rappelé que l'un des devis n'est pas complet et doit être refait mais sera plus cher. Il est à noter que l'une des sociétés nous a été recommandée par l'un de nos agents du service technique.
Monsieur le Maire indique dans les grandes lignes les différents points du devis et rappelle les montants de ces derniers. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %), de la Région et du FONDS VERTS.
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de valider le devis de 79 180 € HT de la société SCET
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2023-09-03 : INSTALLATION ASCENSEUR PMR

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants :12
Participation : Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 7

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit de l'installation d'un ascenseur PMR pour faciliter l'accès à la Mairie, relevant d'une obligation légale.
Monsieur le Maire présente 2 devis de la société DIP ASCENSEUR concernant des plateformes élévatrice, 1 devis de la société KONE pour le même matériel et 1 devis du SICOVAL pour la création d'une rampe. Il est indiqué que le devis de la société KONE présente un matériel non conforme et ne pourra être retenu.
Concernant l'aménagement proposé par le SICOVAL des débats sont engagés concernant la réalisation qui paraît difficile et pourrait dénaturer l'espace devant la Mairie.
Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la société DIP ASCENSEUR à hauteur de 17 700 € HT.
Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %), du Conseil Régional.
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- de valider le devis de 17 700 € HT de la société DIP ASCENSEUR
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Continuant la séance, Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal doit voter l'installation d'éclairages autonomes.

2023-09-04 : INSTALLATION ÉCLAIRAGE AUTONOMES

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants :12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer des éclairages autonomes autour de la salle polyvalente et de la Mairie.
Présentation par Monsieur le Maire du devis de la société ORMAUTECH à hauteur de 2 156,84 €.
Il est proposé de faire faire un devis complémentaire pour l'école et le terrain de pétanque qui pourra être présenté lors du prochain Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %).
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis de la société ORMAUTECH à hauteur de 2 156,84 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2023-09-05 : REMPLACEMENT DU VÉHICULE DU SERVICE TECHNIQUE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe de la nécessité de remplacer le véhicule du service technique qui à ce jour accumule des coûts de réparation importants et ne répond plus aux critères requis pour circuler dans l'agglomération Toulousaine.
Monsieur le Maire présente les différents devis effectués auprès de divers concessionnaires. Il est également indiqué que certains concessionnaires interrogés pour l'obtention de devis n'ont à ce jour pas donné de réponse.
Deux devis sont présentés l'un pour un PEUGEOT Partner l'autre pour un RENAULT Kangoo. Monsieur le Maire propose de retenir le devis du RENAULT Kangoo de la société EDEN AUTO à hauteur de 21 227,76 € HT. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %).
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis du RENAULT Kangoo de la société EDEN AUTO d'un montant de 21 227,76 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

2023-09-06 : ACQUISITION ÉCLAIRAGE FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 10 Votants : 12
Participation : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'installer de nouvelles décorations de fêtes de fin d'année.
Il est présenté un devis de la société BLACHÈRE précisant qu'un nouveau devis avait été sollicité pour compléter la commande. Ce dernier devis ne sera validé que si la commande est présentée par le transporteur le jeudi 21 décembre à défaut il sera annulé.
Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental (40 %).
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis de la société ORMAUTECH d'un montant de 2 102,70 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Séance du 31 janvier 2024

ORDRE DU JOUR

- Identification des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Délégation de pouvoir au profit du Maire pour signer la convention de prestation de service juridique et commande publique
- Mise en place du service de broyage à domicile
- Autorisation au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (limite du quart des crédits ouverts au budget précédent)
- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents titulaires ou non titulaires pour remplacer des agents communaux momentanément indisponibles
- Création d'un emploi non permanent adjoint administratif accroissement temporaire d'activité
- Création d'emploi d'adjoint administratif
- Création d'un emploi adjoint technique

2024-01-01 : IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Nombre de membres : En Exercice : 4 Présents : 11 Votants : 13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le Conseil Municipal,

- après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération consultables en mairie et sur le site Facebook de la commune d'Odars du 12 au 30 janvier 2024 et ayant fait l'objet d'une présentation en réunion publique le 12 janvier 2024,
- vu la consultation au sein du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain dont il est membre,
- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, Madame FAURE Cécile fait remarquer que les documents en annexe 1 et 2 restent à compléter.
Monsieur le maire signale que durant la concertation publique, une seule personne a déposé un avis, cette administrée signale que le lotissement Bel Horizon est inclus dans la zone, elle espère que la réglementation des bâtiments de France ne viendra pas interférer avec un potentiel développement d'ENR.

Ouï, cet exposé, le Conseil Municipal décide :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la Loi n° 2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe 1 à la présente délibération et dans les plans joints.
- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique de Haute-Garonne et ampliation à la Communauté d'Agglomération du Sud-Est Toulousain et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de [SCOT].

2024-01-02 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PROFIT DU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE JURIDIQUE ET COMMANDE PUBLIQUE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du schéma de mutualisation des services, le SICOVAL propose à l'ensemble de ses communes membres des prestations de conseil et accompagnement des services juridiques et commande publique. La convention est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 1 fois pour la même durée par accord express et écrit des parties. Le traitement de la demande de prestation de la part de la commune sera formalisé par un devis déterminé par le Sicoval. Ce devis comprendra la prestation dans son ensemble.
La commune pourra annuler le devis, après signature par ses services dans un délai de 2 jours à compter de l'envoi du devis signé. Cette annulation devra être effectuée par écrit aux services du Sicoval.
Le coût de la prestation est établi selon les prix fixés par délibération du 04.07.2017. Les prix pourront être révisés annuellement par délibération de l'assemblée délibérante du Sicoval. La commune réglera le montant des prestations par mandat sur présentation d'une facture trimestrielle établie par le Sicoval, accompagnée de tous les devis validés et exécutés dans la période écoulée.
Les autres clauses de la convention fixent les obligations et responsabilités de chacune des parties, les modalités de résiliation.
Monsieur le Maire présente le devis du SICOVAL dont le montant s'élève à 4 280.01 € TTC.
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à la prestation de service juridique et commande publique
- d'autoriser le Maire à utiliser ce service
- de donner délégation au Maire de signer cette convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis en annexe.

2024-01-03 : MISE EN PLACE DU SERVICE BROYAGE À DOMICILE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire, rappelle à l'Assemblée, que la commune a acquis avec les communes voisines de Labastide Beauvoir, Belberaud, Montlaur et Fourquevaux un broyeur de végétaux mutualisé.
Monsieur le Maire précise ensuite que le groupe de travail constitué de Mesdames Béatrice BERTHELOT, Martine JULIEN-DELANNOY et Lydie SCIE-NEGRIN a étudié les modalités de mise à disposition de ce broyeur à la population dans un objectif de proposer une alternative au brûlage de déchets verts (pratique interdite), éviter les dépôts sauvages et assurer une sensibilisation des habitants sur la réutilisation du produit sur place.
Monsieur le Maire expose qu'il convient donc d'arrêter les modalités de mise à disposition et notamment la tarification de la prestation. Il indique que le groupe de travail s'est réunie et à exposer ces conclusions en réunion de travail le 10 janvier 2024 et nous propose une tarification de 15 € TTC la demi-heure.
Monsieur le Maire donne lecture du règlement, plusieurs remarques ont été formulées :

- sur la taille des végétaux
- réservation des créneaux
- sur le jour du broyage

Suite aux différentes remarques, le règlement a été modifié. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition ci-dessus.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire décide :

- D'APPROUVER la mise en place du service de broyage à domicile et du règlement en annexe
- DE FIXER un forfait 15 € la prestation (voir conditions dans le règlement)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

2024-01-04 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0
MONSIEUR le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD). Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé :

- dépenses d'investissement 2023 : 1 043 273.72 euros (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **260 818.43 € (< 25 % x 1 043 237.72 €)**

Séance du 20 mars 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2024
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation du compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Délibération rétrocession du lotissement du Miraoussou
- Délibération plan de financement des travaux de toiture de l'école pour la demande de subvention à l'Etat (DETR)
- Achat matériel informatique deuxième poste de secrétariat
- Achat armoire forte pour la mairie
- Achat mobilier école
- Achat mobilier salle polyvalente
- Délibération renouvellement adhésion SOLEVAL
- Délibération projet Repenser le cœur d'Odars choix de : l'OPC, Bureau de contrôle technique, Coordonnateur SPS

2024-03-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2023

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2023 au Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les décisions modificatives et les différentes pièces se rattachant à l'exercice 2023
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Après avoir entendu et approuvé que le compte de gestion 2023 laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de ..... 219 553.91 €
- un excédent d'investissement de..... 136 535.10 €
  - soit un résultat de l'exercice de ..... 356 089.01 €
- un résultat de clôture de ..... 360 408.74 € en investissement
- un résultat de clôture ..... 1 107 248.21 € en fonctionnement
  - un résultat de clôture de l'exercice 2023 de.... 1 467 656.95 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité que le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2024-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2023

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 10
Participation : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire confie la présidence de l'assemblée à Monsieur Jacques BRETHOUS et quitte la salle.
Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui laisse apparaître au 31 décembre 2023 :

En section de fonctionnement :

- un excédent de clôture de..... 219 553.91 €

En section d'investissement :

- un excédent de clôture de ..... 136 535.10 €
- des Restes à Réaliser d'investissement ..... 1 199 258.15 €

Monsieur Jacques BRETHOUS précise que son exécution n'appelle aucune observation et demande au Conseil Municipal :

- de donner acte de la présentation du Compte Administratif 2023
- de reconnaître la sincérité des Restes à Réaliser
- d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte avec l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023, **hors de la présence de Monsieur le Maire**.

2024-03-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après l'adoption par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, Monsieur le Maire indique que ce compte administratif laisse

apparaître un excédent de fonctionnement de 1 107 248.21 € (et qu'il convient de délibérer sur l'utilisation de cet excédent 2023. L'affectation globale est de 1 107 248.21 €.
Il propose d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant
  - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement » la somme de 838 849.41 €
- Le surplus d'un montant de 268 398.80 € est affecté en recettes de fonctionnement et porté
  - sur la ligne budgétaire 002 « Excédent antérieur de fonctionnement reporté »

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de porter en réserve à l'article 1068 de la section d'investissement du budget 2022, la somme de 838 849.41 €
- de conserver le solde de 268 398.80 € en excédent de fonctionnement.

2024-03-04 : RÉTROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE CERTAINS ÉLÉMENTS DE LA VOIRIE ET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES JARDINS DU MIRAOUSSOU

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION D2023-09-04 DU 20 SEPTEMBRE 2023 EN RAISON D'INFORMATIONS NON CONNUES
Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 20 septembre 2023, il avait été décidé d'intégrer dans le domaine public, les espaces verts, les voies privées ainsi que leur dépendance, la voie de circulation, les candélabres, l'éclairage public, la voirie, ouvrages ou constructions nécessaires au fonctionnement et à l'utilisation de ceux-ci, y compris notamment une pompe de relevage du lotissement Les Jardins du Miraoussou.
En effet, lors de l'assemblée générale des copropriétaires du lotissement LES JARDINS DE MIRAOUSSOU du 27 janvier 2023, il n'avait pas été mentionné dans la résolution de la rétrocession les parcelles devant être rétrocédées.
Au vu des nouveaux éléments et de leur nouvelle assemblée générale en date 22 février 2024, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'abroger et de remplacer la délibération du 20 septembre 2023.
Vu l'arrêté 2019/011 concernant l'abrogation du règlement de lotissement en date du 25.02.2019
Vu le procès-verbal de l'assemblée générale des co-propriétaires du lotissement du 27.01.2023
Vu le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 22 février 2024 précisant les parcelles rétrocédées (ci-joint en annexe)
Vu les parcelles concernées **par la rétrocession n°524-525-526-528**
Vu la validation de la demande de rétrocession,
Vu le vote de l'acceptation de l'extinction de l'éclairage public
Vu l'acceptation et le provisionnement des frais de notaire en vue de la rétrocession
Vu le budget de l'ASL les jardins du Mirraoussou
Considérant la coupe des arbres dans le bac de rétention et le dégagement de la végétation du grillage comme demandé par la commune
Considérant les rapports d'intersections télévisées des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
Considérant les rapports d'étanchéité du réseau d'eaux usées
Considérant le plan de récolement du réseau éclairage public et France Telecom
Considérant les tests de fumée
Considérant le curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
Considérant les plans de récolement voirie, adduction d'eau potable, eaux usées et pluviales
Considérant la DOE et l'attestation de conformité de la pompe de relevage
Considérant la prise en charge des frais d'acte par le vendeur
Ouï cet exposé, le Conseil Municipal délibère, et décide à l'unanimité :

- d'intégrer dans le domaine public : les espaces verts, les candélabres, la voie de circulation, l'éclairage public, la voirie, les trottoirs du lotissement Les Jardins du Miraoussou, à la date de la

signature chez le notaire
- d'acquérir les parcelles rétrocédées n° 524-525-526-528 pour un euro symbolique
- de valider le plan annexé à la présente délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer devant le notaire l'acte d'acquisition correspondant ainsi que tout acte ou document qui serait la suite des présentes.

2024-03-05 DELIBERATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ ET D'ISOLATION DE LA TOITURE TERRASSE DE L'ÉCOLE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023, l'assemblée avait délibéré pour la réaliser des travaux d'étanchéité et d'isolation de la toiture terrasse de l'école afin d'augmenter la performance énergétique en augmentant l'épaisseur de l'isolation de 100 mm
Le devis de la société SCET d'un montant de 79 180 € HT avait été choisi et une subvention au taux le plus élevé a été sollicitée auprès du Conseil Départemental et de l'ETAT (DETR).
Suite à la demande de subvention à l'ETAT, l'instructrice du dossier demande de voter une nouvelle délibération, incluant les co-financeurs, les montants sollicités et la part de fonds propres ainsi que le montant des dépenses de l'opération conformément au plan de financement.
Monsieur le Maire présente le plan de financement.
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de valider le plan de financement prévisionnel tel que détaillé dans le tableau ci-dessus,
- de solliciter une subvention auprès :
  - département de 40 % d'un montant de 31 672.00 € HT
  - ETAT (DETR) de 30 % d'un montant de 23 754.00 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces demandes d'aide financière.

2024-03-07 ACHAT D'UNE ARMOIRE FORTE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour protéger les données numériques et les certains documents, il est fortement conseillé d'investir dans une armoire forte, anti-incendie.
Monsieur le Maire propose un devis pour une armoire forte (vol-incendie) du catalogue MANUTAN Collectivités :
- corps monobloc indéformable double parois en tôle acier
- serrure à clés
- 680 litres
- dimensions extérieures 100 x 198 x 48
- prix : **2 826.00 € HT**

Une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de valider le devis de MANUTAN Collectivités d'un montant de 2 826.00 € HT soit 3 391.20 € TTC
- de faire une demande de subvention de 40 % au Conseil Départemental.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

2024-03-08 ACHAT MOBILIER POUR L'ECOLE COMMUNALE

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir du mobilier pour l'école pour remplacer le mobilier abimé ou manquant.

Madame FAURE Cécile signale que la demande de changement ou de réparation des chaises est récurrente, elle signale qu'il faudrait prendre plus soin du matériel qui a un coût pour la commune et se renseigner sur les garanties à faire valoir.
Monsieur le Maire précise que le mobilier de l'école date de 2008 et il va effectivement faire une note pour demander aux enseignantes de veiller à ce que les enfants prennent soin du matériel.
Madame COUJOU DELABIE Marie-Ange a fait le point avec la directrice de l'école, et un devis a été demandé au fournisseur MANUTAN Collectivités pour rester dans la même gamme de mobilier :
Le devis comprend :

- 25 chaises scolaires ..... 722.25 € HT
- 5 tables rectangulaires..... 716.40 €HT
- 2 lots de 2 poufs..... 231.50 € HT
- 2 lots de 2 patères..... 187.16 € HT
- 4 horloges murales..... 51.52 € HT
- 10 chaises taille 3 ..... 438.80 € HT
- 2 poubelles urbaines ..... 173.50 € HT
- **Montant total du devis**..... **2 541.02 € HT**

Une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le devis de 2541.02 € HT soit 3 049.22 € TTC
- de demander une subvention de 40 % au Conseil Départemental
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

2024-03-09 ACHAT MOBILIER SALLE POLYVALENTE
Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le mobilier de la salle polyvalente utilisé par les associations. Pour cela, Monsieur LUVISUTTO Alain a fait un inventaire des besoins et il a demandé un devis à la société PRODES France pour rester dans la même gamme de mobilier. Le devis comprend :

- table 183 x 76 cm 10 achetées + 10 offertes 1 280.00 € HT
- chaise coque Hélène gris anthracite (Lot de 60) 1 860.00 € HT
- **Montant total du devis : 3 140.00 € HT soit 3 768.00 € TTC**

Une subvention au taux le plus élevé sera sollicitée auprès du Conseil Départemental
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider le devis a la Société PRODES France d'un montant de 3 140.00 € HT soit 3 768.00 €TTC
- de demander une subvention au Conseil Départemental de 40 %
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

2024-03-10 Adhésion à Soleval et désignation des représentants
Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à Soleval, agence locale de l'énergie et du climat en Sicoval sud-est toulousain, est arrivée à son terme.
Il rappelle que l'ALEC Soleval est une association loi 1901, créée sous l'impulsion du Sicoval et de l'ADEME. L'ALEC Soleval a pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des actions visant à la l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Elle a entre autres pour mission l'aide à la décision et en particulier mettre en place un Conseil en Énergie Partagé pour les collectivités adhérentes :

- suivi énergétique des équipements communaux
- accompagnement de projets.

Monsieur le Maire précise que cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables et que le montant de la cotisation (calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de points de comptage) est décidé par l'Assemblée générale annuelle de Soleval.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de renouveler son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2024
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
- d'inscrire le montant de la cotisation sur le budget communal et ce pour une durée de 3 ans,
- de prévoir la cotisation 2024 d'un montant de 1 090.20 € sur le budget communal 2024
- d'autoriser dans le cadre de cette convention l'ALEC Soleval à exploiter les données fournies par ENEDIS, GRDF et les fournisseurs d'énergie à des fins de maîtrise de l'énergie pour le patrimoine communal
- de nommer Monsieur LUVISUTTO Alain, comme représentant au sein de Soleval et comme référent technique.

2024-03-11 REPENSER LE CŒUR D'ODARS : CHOIX DES INTERVENANTS CHANTIER

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12
Participation : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet repenser le cœur d'Odars, il convient maintenant de choisir les intervenants pour les différentes missions relatives au projet :

- **Le bureau de contrôle technique ou le contrôleur technique (CT)** qui a pour rôle de contrôler et de s'assurer du respect des normes durant les phases de conception et de travaux. Il vérifie les calculs, les plans d'architecte et du BET. Le bureau de contrôle est le référent technique du maitre d'ouvrage. Il vérifie la conformité aux normes et la solidité de la construction afin d'assurer la sécurité des personnes. Il peut également vérifier des éléments spécifiques à la demande du maître d'ouvrage : L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'isolation thermique ou et acoustique, le respect des normes parasismiques, les performances énergétiques etc.
- **Le coordonnateur SPS** : intervenant chargé de la sécurité dans un projet de construction, sa mission est d'assurer la sécurité et la protection de la santé de l'ensemble des intervenants qui travaillent sur le chantier. Pour remplir sa mission, il analyse les risques liés à l'activité de plusieurs entreprises sur le chantier, met en place des mesures de prévention, vérifie que les règles élémentaires de sécurité sont respectées. Un coordonnateur SPS doit obligatoirement être nommé dès que deux entreprises différentes interviennent sur le même chantier. En cas d'accident grave, il est responsable pénalement.
- **L'Ordonnance Pilotage Coordination (OPC) :** est un professionnel qui a pour mission de s'assurer que les travaux sont réalisés dans le respect du budget et des délais fixés dans le cahier des charges. Pour remplir sa mission, il est amené à optimiser la gestion des ressources, la communication entre les différents intervenants sur le chantier et l'organisation des tâches à effectuer.

Madame FAURE Cécile est surprise que le maitre d'œuvre ne prenne pas en charge la mission ordonnancement pilotage et coordination (OPC).
Monsieur le Maire lui précise que ce n'était pas dans le contrat du maitre d'œuvre.
Après avoir débattu et après avoir fait le point sur les rôles des différents intervenants, Monsieur le Maire explique qu'il a sollicité plusieurs entreprises.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de choisir à l'unanimité les intervenants et devis suivants :

- **le Bureau Contrôle Technique** : BTP consultant 2 pour un montant de 8 440 € HT
- **SPS Sécurité Protection Santé** : DEKRA pour un montant de 3767.50 € HT
- **Ordonnancement Pilotage et Coordination :** COSECO 2 pour un montant de 11 000 € HT et de mandater Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires en cette affaire.

Séance du 10 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2024
- Délibération attribution des subventions 2024
- Vote des taux d'imposition 2024 Taxe Foncière Propriétés Bâties, Taxe Foncière Propriétés Non Bâties, Taux d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non meublés non affectés à la résidence principale
- SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : décision d'amortissement sur un an
- Vote du budget primitif communal 2024

2024-04-01 DELIBERATION ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire indique qu'en perspective du vote du Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal doit déterminer le montant des subventions à octroyer aux différents organismes et associations.
Il propose d'imputer sur l'article 6574 et sur l'article 657362 les subventions suivantes :
Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : *Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13*
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Organisme	2024
ACCA	400 €
LES AMIS DU LAURAGAIS	400 €
LE FOYER RURAL	1 650 €
LE CANAPE ROUGE	400 €
LEO	400 €
ODARS PETANQUE CLUB	400 €
COMITE DES FETES	3 200 €
CAMINAREM	200€
ECHO PAPILLON	400 €
Total article 65748	7 450 €
CCAS subvention 2023	1 500 €
Total article 657362	

2024-04-02 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024 TFPB, TFPNB et THRS

TAXES	Rappel Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	**37.90 %**	**38.65 %**
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	**77.50 %**	**78.25 %**
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	**14.50 %**	**15.25 %**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à la majorité **(1 voix contre : DECROIX Jacques, 12 voix pour)** de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **38.65 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **78.25 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : **15.25 %**

Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Participation : Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

2024-04-04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 dont une copie est jointe à la présente délibération, il reprécise que le budget a été établi avec la reprise du résultat de l'exercice précédent.
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la section de fonctionnement qui s'élève à :

- en dépenses réelles : **719 980,74 €**
- en recettes réelles : **789 299,59 €**

Et qu'il a présenté chapitre par chapitre.
Le résultat total de la section de fonctionnement est :

- en dépenses cumulées : **1 057 698.39 €**
- en recettes cumulées : **1 057 698.39 €**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
Nombre de membres : En Exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Participation : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Associations

LE FOYER RURAL

Retour sur la saison 2023 : 2024

Bad-pong nocturne :
le 18 novembre 2023

Fête de la bière : le 9 mars 2024,
une belle 32ème édition

Fête des sports : le 29 juin 2024,
notre objectif est de réunion petits
et grands autour des valeurs du sport

Téléthon : les 8 et 9 décembre 2023, en partenariat avec la municipalité, votre Foyer a organisé un trail nocturne, une randonnée et un vide atelier des loisirs

Trail odarsois : le 24 mars 2024, un grand merci aux bénévoles sans qui cet évènement ne pourrait avoir lieu

Depuis juin 2024, le Foyer Rural d'Odars est labellisé pour la grande cause nationale
« Bouge chaque jour » et
« Le sport au cœur des villages »

- Depuis septembre, trois sections ont rouvert : la bibliothèque à la maison des associations, le tennis enfants et le badminton enfants.
- Les membres du foyer travaillent déjà activement sur la saison prochaine.
- Nous collaborons également avec la Mairie afin que les prochains travaux du cœur du village, n'altèrent en rien vos activités. Un grand merci à tous pour votre soutien. On se retrouve pour les inscriptions 2024/2025, le 7 septembre 2024 au forum des associations qui aura lieu à la salle polyvalente à Odars.
- Merci également aux acteurs qui animent les sections et font vivre votre foyer.
- Retrouvez toutes les informations utiles des activités proposées par le foyer, sur notre site internet.

www.foyer-rural-odars.fr

LE COMITE DES FETES

Cette année, le Comité des Fêtes a élu un nouveau bureau lors de son AG le 6 septembre 2023. Le bureau est composé de Pierre Garcia président, Sylvain Lafitau trésorier, Pierre-Marie Cloux trésorier adjoint, Célia Noguès secrétaire et toute une équipe bénévole fidèle et dévouée.

Le 26 janvier 2024, nous vous avons proposé notre soirée épicurienne qui s'est déroulée à la salle polyvalente où vous avez pu vous régaler de mets locaux et faits maison ainsi que de bons vins sélectionnés soigneusement par nos soins. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance cosy au rythme de la musique jazz du groupe « Jam Ardena ». Grâce à vous tous, la soirée a encore une fois connu un franc succès.

Notre proposition festive a continué avec la fête locale les 31 mai, 1er et 2 juin 2024. La fête a démarré le vendredi avec la « Banda des Cons d'Or » qui nous a accompagnés jusqu'au samedi soir, suivie du concert de « Ze Funky Family » qui a mis une ambiance de folie !

Le samedi, les enfants ont pu se divertir avec un Fort Boyard revisité par l'association LEO qui a fait l'unanimité auprès de tous. Les plus grands ont disputé un tournoi de pétanque organisé par le club d'Odars. En fin de journée la chorale « Kzic31 Gospel » de Belberaud nous a ravis avec sa prestation de qualité et son dynamisme. Le soir nous vous avons proposé un repas préparé par la Yaya avec notre traditionnel dessert spécial Comité des Fêtes, ce repas fut un régal.

La soirée a continué avec le feu d'artifice puis l'orchestre « Destination » qui a fait son show jusque tard dans la nuit. Le lendemain, nous vous avons accueillis à midi avec notre délicieux burger McOdars et ses frites maison. La fanfare « Bisto De Nas » a clôturé ce week-end festif en musique. Toutes ces animations ont pu être proposées grâces à nos mécènes, la Mairie d'Odars, les bénévoles du comité et nos familles qui nous soutiennent lors de ces évènements.

Nous vous attendons nombreux
lors de nos prochaines dates :
Notre assemblée générale le 14 septembre 2024
La soirée épicurienne le 24 janvier 2025
La fête locale les 6, 7 et 8 juin 2025

Amicalement, le Comité des Fêtes

ECHO PAPILLON

Restitution de l'Atlas de la Biodiversité Inter Communale : Echo papillon est membre du comité de travail de l'ABIC représenté par Magali Gérino. L'atlas de la biodiversité d'Odars a été restitué en octobre 2023. Il a permis de caractériser les entités paysagères de notre commune surtout composées d'une mosaïque de milieux ouverts avec des cultures ponctuées de prairies et de quelques boisements le long des ruisseaux St Antoine, la Marcaissonne et la fontaine au Lion. Quelques groupes de flore ont été recensés parmi lesquels 366 espèces végétales dont quelques espèces rares en Haute Garonne comme l'orchis géant et le gaillet chétif. Pour la faune, sont recensées cinq espèces d'amphibiens dont la salamandre tachetée, 34 espèces d'insectes parmi lesquels l'azuré du serpolet, 49 espèces d'oiseaux dont l'hirondelle de fenêtre et 13 chiroptères.

⇨ Pour maintenir ces espèces chez nous, il est nécessaire de conserver des boisements avec de vieux arbres, de limiter l'éclairage urbain et de planter des haies pour relier les milieux naturels. Cette étape devrait servir de base à une réflexion partagée pour tisser les trames vertes et bleues de notre commune et maintenir notre beau patrimoine. Notre association a aussi œuvré pour la nomination du ruisseau sur le sentier botanique « La Salamandre » validée par la mairie.

Dimanche 9 mars, quelques valeureuses personnes d'Echo Papillon ont ressorti leurs bêches et pioches afin de participer au **chantier participatif de plantations de la Mairie d'Odars**. La commission environnement de la Mairie et les associations Arbres et Paysages d'Autan et Echo Papillon s'étaient réunies pour définir les différents lieux de plantations : devant le cimetière, à l'impasse jouxtant le lotissement Hugues de Palays, sur la butte à l'angle du chemin Saint Papoul. Une belle journée les mains dans la terre, de la bonne humeur et notre habituelle pause-repas partagée.

TERRES ENGAGÉES RÉUNIT - ÉCHO PAPILLON - GRAINES DE DEMAIN - GRAINS DE POLLEN - ON SÈME A DEYME - LOCATERRE

Echo Papillon fait partie du collectif Terres Engagées avec lequel nous mettons en place des événements accueillants et populaires : conférences-débats, projections de films, tables rondes, fresques, rassemblements. Fin mars le temps d'un week-end, dans le cadre de la Semaine aux Alternatives aux Pesticides (SPAP) coordonnée par Générations Futures, chaque association a accompli un gros travail, autour d'une problématique commune : « Santé et pesticides ». Auzielle, Pechbusque et Monbrun-Lauragais ont rassemblé un public motivé pour apprendre les pesticides agricoles, les impacts sur sols vivants, la biodiversité, la santé, l'agriculture. Débattre, partager un repas, assister à un spectacle, observer à la loupe des sols, au binoculaire des insectes, dessiner, expérimenter la taille douce à Montbrun-Lauragais dans les vergers collectifs, échanger autour de la problématique de la taille rase des bois, autant d'activités qui ont suscité un vif intérêt.

Un kakémono a été réalisé pour sensibiliser à l'importance des sols dans le contexte argilo calcaire du Lauragais. Ces 1m60 de sol reposent sur la marne molassique de l'oligocène et représente à la fois un habitat pour la flore et la faune enfouies dans la partie supérieure. La qualité de ces sols est un enjeu majeur pour le maintien de leur capacité de stockage du carbone qui dépend de l'usage du sol fait en surface (sylvicole ou cultures). Ce kakémono est disponible pour les démonstrations à venir, comme par exemple une fresque du sol. Le collectif projette déjà d'autres événements. Voir sur Locaterre : *SPAP 2024 : Résumé de ce beau week-end ! – (locaterre31.fr).*

Nos actualités sur le site internet : echo-papillon.fr

LOISIRS ENFANTS ODARS

Un début d'année 2024 bien chargé pour LEO…

- Cette nouvelle année a commencé pour LEO avec un loto qui a rassemblé environ 300 personnes à la salle polyvalente le samedi 03 mars. Ce fut un grand succès. Merci à tous les participants.
- L'association a, comme chaque année, géré le repas buvette du vide grenier organisé par les Amis du Lauragais le dimanche 17 mars. Notre stand, avec les ventes de jouets offerts par les parents d'élèves, nous a permis de récolter une jolie somme. Merci à eux !
- Aux côtés du Comité des Fêtes pour la fête du village, LEO a revisité Fort boyard le samedi 1er juin pour le plus grand plaisir des enfants.
- La fête de l'école aura lieu le vendredi 21 juin. Après les jeux et le spectacle des enfants organisés par les enseignants et l'ALAE, LEO sera à l'initiative d'un repas partagé. Ce sera un moment convivial et de partage pour clôturer cette belle année scolaire.
- Sans oublier les ventes de chocolats, de fleurs et de madeleines qui remportent à chaque fois un franc succès.
- Nous nous retrouverons à la rentrée pour démarrer une année scolaire 2024-2025 chargée de beaux projets…
- L'apéro LEO aura lieu en septembre et la fête de Noël le vendredi 6 décembre.

Grâce à toutes ces manifestations, l'association a pu activement participer au financement de la classe de découverte en Ariège des CE1 CE2 CM1 CM2 et des sorties des maternelles.
Merci à tous ceux qui rendent ces événements festifs et chaleureux
et merci aux enfants pour leurs sourires.

LE CANAPE ROUGE

Depuis plus d'un an et demi l'équipe du **Canapé Rouge** travaille sans relâche sur une nouvelle comédie *« Hier est un autre jour »* de Sylvain Meyniac et Jean-François Cros.

Encore quelques réglages, des détails à peaufiner, le décor à fabriquer et nous remontons sur les planches à partir de l'automne 2024.
Nous sommes heureux de vous donner rendez-vous pour une représentation à Odars pour décembre 2024 !

Nous lançons un appel à participation… Nous recherchons des volontaires amateurs de théâtre pour doublure sur petit rôle, c'est l'occasion de tenter !

Rejoignez-nous !
A très bientôt

LES AMIS DU LAURAGAIS TOULOUSAIN

Cette année 2024 nous apporte de belles rencontres avec de nombreux villages, le Sicoval et le département.

- Lors de l'assemblée générale du 3 mars, le bureau a été réélu : Éliane Deshayes présidente, Florence Pecceu trésorière, Martine Julien secrétaire. Florence et Martine ont présenté un diaporama de la visite de Narbonne, diaporama bien apprécié par tous !
- Le 27 mars vous étiez nombreux pour visiter avec une guide, le quartier Saint-Sernin chargé d'histoire.
- En octobre prochain, nous avons décidé de visiter, dans les Corbières, ***l'abbaye de Fontfroide et le village de Lagrasse***… sans oublier notre immanquable repas !
- Le deuxième mardi de chaque mois notre groupe se retrouve en un moment convivial pour continuer l'histoire d'Odars.
- Pour vous présenter nos recherches, nous organisons, les 21 et 22 septembre à Odars, une exposition à l'occasion des **Journées Européennes du Patrimoine** selon trois thèmes : la vie de quotidienne, l'école et la religion. De nombreux objets de 1930 à 1970, seront exposés.

Le clou du week-end : venez participer à la dictée du certificat d'études, le 22 à 15 h !

Nous vous guiderons et répondrons bien sûr à vos questions.

Informations générales

PAROISSE

Les beaux jours arrivent et notre église est belle sous le soleil du printemps !
Oui, c'est un beau monument, et c'est aussi une maison qui vit grâce à des bénévoles.
Nous avons la chance de disposer d'une messe une fois par mois. Les portes de notre église s'ouvrent aussi, bien sûr, pour les mariages, les baptêmes ou les obsèques.

Cependant, les bénévoles sont comme le bâtiment, ils prennent de l'âge !!! Ils seraient heureux d'accueillir de nouveaux amis pour renforcer l'équipe.
Vous pouvez contacter Éliane Deshayes 06 85 05 73 60
Pour suivre l'actualité de la paroisse : secretariat.storens@gmail.com

EVENEMENTS, ANIMATIONS, FESTIVITES A VENIR

Pétanque challenge	25 août
Forum des associations	7 septembre
AG du comité des fêtes	14 septembre
Pétanque challenge	15 septembre
Journées Européennes du Patrimoine : expo ALT	21 et 22 septembre
AG de LEO	25 septembre
Concert Requiem de Fauré (à l'église)	6 octobre
AG du foyer rural	13 octobre
BAD nocturne	16/17 novembre
AG pétanque	24 novembre
Comité des fêtes	30 novembre 1er décembre
LEO	6, 7, 8 décembre
Spectacle variétés et gospel KZIC	14 décembre
Vœux du Maire	10 janvier 2025
Vœux du Foyer Rural	18 janvier 2025
Soirée épicurienne du Comité des Fêtes	24 janvier 2025

La presse parle d'Odars

*** Source La dépêche du midi**

Publié le 21/12/2023 : au village un distributeur automatique de pain

Publié le 29/12/2023 : subventions du département

Publié le 12/01/2024 : les vœux à la population s'enchaînent

Publié le 02/02/2024 : 200 convives, soirée inoubliable

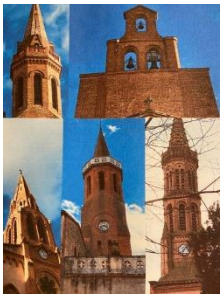

Publié le 15/02/2024 : les Jeux des 5 clochers

Publié le 31/05/2024 : grande fête au village dès aujourd'hui

Etat Civil

Naissances

- Arthur Lemaresquier le 06.04
- Johan, Aimé Bautista le 10.05

Décès

- Pierre Deltour le 07.04

Le recensement est obligatoire

Pensez à vous faire recenser. Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger ou en ligne.
Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire. La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une **attestation de recensement**.

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales à la mairie ou en ligne

Il est possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin.
Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrits sur les listes électorales.
Le site https://www.service-public.fr vous permet de vérifier si vous êtes inscrits et dans quel bureau de vote.

ODARS

Résultat des élections européennes du 9 juin 2024

Inscrits	**707**	
Votants	**453**	**64 %**
Blancs	**6**	**1,3 %**
Nuls	**3**	**0,7 %**
Exprimés	**444**	**62,8 %**
Raphaël Glucksmann	**102**	**23 %**
Valérie Hayer	**95**	**21,4 %**
Jordan Bardella	**72**	**16,2 %**
François-Xavier Bellamy	**41**	**9,2 %**
Marie Toussaint	**35**	**7,9 %**
Marion Maréchal	**25**	**5,6 %**
Manon Aubry	**21**	**4,7 %**
Hélène Thouy	**12**	**2,7 %**
Jean Lassalle	**9**	**2 %**
Jean-Marc Governatory	**7**	**1,6 %**
Yann Wehrling	**7**	**1,6 %**
Florian Philippot	**6**	**1,4 %**
François Asselineau	**3**	**0,7 %**
Pierre Larrouturou	**3**	**0,7 %**
Guillaume Lacroix	**2**	**0,5 %**
Caroline Zorn	**2**	**0,5 %**
Marine Cholley	**2**	**0,5 %**
	444	

Nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Lundi	**9h00-12h00 et 14h00–17h00**
Mardi	**9h00–12h00**
Mercredi	**14h00-19h00**
Jeudi	**9h00-12h00 et 14h00–18h00**

Nous vous rappelons
que la version numérique est disponible
sur notre site internet officiel
http://www.odars.fr
et sur Facebook "Odars et vous"

Téléphone : 05 62 71 71 40

Les mésanges

Charbonnière, bleue, nonette ou huppée, cette espèce à l'origine forestière **nichant dans des troncs ceux, se reproduit volontiers dans les nichoirs artificiels.**

Elles pondent à partir de mars jusqu'à 16 œufs par couvée. Les jeunes sont nourris pendant 21 jours. Les mésanges ne chôment pas, avec une 2ème, voire une 3ème couvée.

Cette reproduction prolifique lui permet de compenser une faible espérance de vie en milieu naturel, qui excède rarement 3 ans.

Elles sont en effet les proies de nombreux prédateurs comme les éperviers et les chats !

Et c'est pour préserver leurs nids qu'on évite de tailler arbres et arbustes depuis mars jusqu'à fin août.

A la belle saison, elles sont exclusivement insectivores : insectes, araignées, larves, avec un petit faible pour les chenilles pendant la saison de reproduction, nourriture essentielle à la bonne croissance des oisillons.

Les mésanges sont une aide précieuse de lutte contre les chenilles processionnaires dont elles se régalent. A ne pas dédaigner !

Lorsque le nourrissage des jeunes bat son plein, elles font 900 allers-retours par jour.
Toutes les plantes du jardin sont passées au crible, elles auscultent la totalité du jardin...

Quand vient l'automne, elles passent à un régime alimentaire plus végétal avec des graines, des baies et des fruits.

Plantez donc dans vos jardins des arbres et arbustes à baies, des fruitiers et des vivaces, qui sont des sources d'aliments tout au long de l'année. Ces sources de nourriture en hiver constituent une aubaine pour de nombreux insectes et pour les oiseaux.

Sans oublier les graines que vous leur offrez pour affronter le froid.